

Procès-verbal et Compte-rendu du Comité Syndical du 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier, le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué en séance ordinaire, et en application des articles L 2121-7, L 2122-8, par renvoi de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à 18h30 à la Maison Bleue à Haute-Goulaine sous la présidence de Monsieur Thierry COIGNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes Sèvre et Loire	Mr BERTIN Pierre, Mr DE CHARETTE OLIVIER, Mr TEURNIER Jean, Mr COIGNET Thierry, Mr MARCHAIS Jean-Pierre, Mme LERAY Anne, Mr CHARPENTIER Joël, Mr COUILLAUD Romain, Mr DAVID Stéphane
Nantes Métropole	Mme METRO Chantal, Mme ROBIN Marie-Claude
Haute-Goulaine	Mr CHARPENTIER Jean-Louis
Basse-Goulaine	Mr AUBE Michel
La Haie-Fouassière	Mme CIVEL Isabelle
Clisson Sèvre Maine Agglo	Mr RENAUD Serge

Etaient également présents :

- Mme LE ROY, Mr THIERY-COLLET, Mme MERLET

Est nommé secrétaire, Mr BERTIN Pierre

AFFAIRES GENERALES

Monsieur Coignet Thierry souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Il précise que du fait de l'arrêt des redevances, une réorganisation du travail est effectuée au sein du Syndicat. Il est demandé, entre autre, à Mme Merlet Véronique de se substituer à Mme Le Roy Laurence pour la gestion des comités syndicaux et il incite l'assemblée à se présenter avant de prendre la parole.

Il demande à l'assemblée s'il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour suite à une requête de Mr Charpentier Jean-Louis : présentation de la carte des arrêtés sécheresses pour laquelle la DDTM a été rencontrée.

Réponse de l'assemblée :

Aucune objection

1. Approbation du PV du 08 novembre 2018

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant le PV du 08 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

➤ **Approuve le PV à l'unanimité,**

2. *Décision Modificative (DM) en Fonctionnement dépense 2018 (cotisation assurance du personnel)*

Le Président demande à Mme Merlet Véronique d'expliquer cette DM. Mme Merlet Véronique explique que la cotisation du personnel de 2018 faite par la SMACL a été évaluée avec des données de 2016 et 2017 mais sans tenir compte de divers éléments comme le poste de M Thierry Collet sur 12 mois, des avancements de grades. Mme Le Roy précise qu'il y a eu un arrêt du travail suite à un accident du travail qui a sans doute joué aussi.

- Du compte 6455 « Cotisations pour assurance du personnel » : + 3 380 €
- Au compte 022 « Dépenses imprévues » : - 3 380 €

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

- **Approuve la Décision Modificative à l'unanimité,**

HYDRAULIQUE

1. *Carte concernant l'arrêté sécheresse*

Mme Le Roy Laurence explique que suite à la demande de Mr Charpentier, la DDTM a été contactée pour travailler sur la problématique des unités de gestion de l'arrêté cadre sécheresse. Actuellement les zones sur lesquelles les irrigants ont le droit de prélever sur le canal et une partie du marais, sont déconnectées de l'unité de gestion de la Loire. En période de sécheresse, les irrigants situés sur le canal de Goulaine sont verbalisés par la Police de l'eau. L'arrêté cadre sécheresse, est actuellement revu, il a donc été demandé par les irrigants de raccrocher l'unité de gestion du canal et d'une partie du marais à la Loire étant donné qu'il est réalimenté tous les 15 jours par le biais de celle-ci. Auparavant l'arrêté sécheresse était décidé en fonction des quantités d'eau qu'il y avait sur les rivières du bassin versant ce qui n'était pas vraiment cohérent car ce ne sont pas les rivières qui alimentent cette partie mais bien la Loire.

Une réunion a eu lieu avec la DDTM, Mr Marchais, Mr Coignet, et Mr Charpentier pour réintégrer le canal de Goulaine, le lit de l'ancienne Goulaine et le marais aval avec la Loire et considérer que lorsque les irrigants ont le droit de prélever dans la Loire ils peuvent aussi le faire dans les zones nommées ci-dessus.

Mr Charpentier Jean Louis : Historiquement c'était déjà le cas, ces zones étaient déjà connectées à la Loire et il y a eu cet arrêté cadre de 2017 qui a modifié cela.

Mr Marchais Jean Pierre : Cela se défend d'autant plus que cette règle-là, qui est instaurée depuis 2017 concerne tout le territoire français et que nous, nous avons la chance d'avoir la Loire et que grâce à l'effet naturel des marées on peut réalimenter tous les 15 jours, on ne prend donc l'eau de personne, c'est une particularité de cette région.

2. GEMAPI

Mr Coignet Thierry demande à Mr Thiery Collet de présenter la convention qui a été vue avec la chambre d'agriculture pour la mise en œuvre du programme d'action agricole dans le cadre du contrat territorial. Pour précision c'est un programme qui va débiter par la plantation de haies sur 2,8 km et nous allons passer une convention avec la chambre d'agriculture.

Mr Thiery Collet : Au sein du contrat territorial il y a un volet pollution diffuse, volet qui concerne la qualité de l'eau et des impacts du ruissellement des bassins versant qui atterrit dans les fossés et ensuite dans les cours d'eau. Il y a donc un certain nombre d'actions autour de cela comme la plantation de haies, on a aussi des actions dirigées vers les exploitations agricoles, pour les grosses exploitations viticoles il y a un contrat de filière qui est animé par la chambre d'agriculture et où l'on participe, chez les maraichers c'est la fédération des maraichers qui a son propre contrat de filière que l'on suit également, on les accompagne sur le choix des sites stratégiques pour que leurs actions soient cohérentes avec les nôtres. Concernant le troisième acteur agricole qui est l'élevage c'est le Syndicat qui anime, gère, propose des formations et des accompagnements techniques. Le constat à aujourd'hui est la difficulté à les mobiliser, il y a pas ou peu d'intérêt des éleveurs et nous n'avons pas su faire de propositions techniques qui les auraient peut-être intéressés. De ce fait ce que nous proposons est de travailler avec la chambre d'agriculture et d'établir une convention qui permettra de déterminer les règles de ce travail en commun sur un site pilote. Le contenu de cette convention vous a été transmis par email. Elle a été établie sur deux ans 2019-2020, ce qui correspond aux deux dernières années du contrat territorial. L'objectif de cette convention est de mettre en place des actions agricoles pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, concourir vers le bon état des masses d'eau, ce qui correspond à la réglementation qui est la directive cadre sur l'eau. Au Syndicat l'on a deux masses d'eau, une qui est le bassin versant du canal des Bardet et l'autre l'amont du marais de Goulaine. Le but étant aussi de collecter des données sur la qualité de l'eau et de communiquer sur les actions mises en place. Dans cette convention le Syndicat reste maître d'ouvrage, il élabore le contenu du programme, il coordonne, il réalise des actions, la Chambre d'agriculture elle, participe à l'élaboration du contrat territoriale, elle réalise une partie des actions agricoles sur le site pilote, elle animera les sessions techniques et fera un suivi des indicateurs agricoles, elle participe aussi à l'élaboration des actions sur le bassin versant et à la réflexion sur la mise en place, à plus grande échelle, des actions réussies sur les sites pilotes.

Mr David Stéphane : Le Syndicat reste maître d'ouvrage des actions mais les expérimentations, les tests qui seront fait seront à la demande de la chambre ou bien du Syndicat ?

Mme Le Roy Laurence : C'est à la demande des exploitants, selon leur besoin pour que leurs pratiques puissent évoluer toujours dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, on apportera une aide technique.

Mr David Stéphane : Sur le site pilote, est-ce que ce sont des exploitations qui sont proches du cours d'eau, loin du cours d'eau ? Car le fonctionnement hydrique et hydraulique du sol est différent en fonction de l'éloignement au cours d'eau.

Mr Thiery Collet : Il a été décidé que les sites pilotes soient au plus près des cours d'eau avec des petits bassins versants en amont pour qu'il n'y ait pas d'eau parasite qui arriverait d'autres exploitations.

MR Coignet Thierry : On a fait le choix de s'associer avec la chambre d'agriculture car c'est un organisme connu et reconnu dans le monde agricole, mais nous restons quand même maître d'ouvrage dans le cadre du contrat territorial.

Mr Bertin Pierre : C'est une bonne chose effectivement car nous avons des blocages, car nous ne sommes pas vraiment reconnus. Ce que l'on peut regretter c'est que la chambre d'agriculture facture ses prestations. Pour revenir sur ce qui a été écrit par Mr Thierry Collet, ce n'est pas que le Syndicat n'a pas la légitimité mais il n'a pas surtout l'antériorité sur la vocation agricole.

Mr Charpentier Jean Louis : On ne sait pas faire, on n'a pas les personnes pour la technicité.

Mr Bertin Pierre : Il y a eu aussi le double emploi, la chambre d'agriculture a ses propres formations les agriculteurs ne peuvent pas se dédoubler et participer à maintes formations qui se ressemblent plus ou moins. C'est quand même regrettable de donner 13 000 euros, ils sont quand même aussi dans des missions d'accompagnement, il ne faut pas tout résumer à la rentabilité.

Mr Charpentier Jean Louis : Oui mais la chambre d'agriculture est financée par qui ?

Mme Le Roy Laurence : aussi par des fonds publics, c'est une chambre consulaire.

Mr Coignet Thierry : Le constat d'aujourd'hui est que nous n'avons pas réussi à pénétrer le monde agricole tout seul, alors que décide-t-on ? Soit de continuer seul, soit on avance mais avec la Chambre d'agriculture et après on aura cette expérience que l'on pourra « revendre » à d'autres agriculteurs l'ayant déjà fait sur ce contrat territorial 2019-2020.

Là on parle en particulier de la partie concernant l'élevage mais en 2018 on a enclenché des actions dans le cadre des haies anti érosives, avec le monde des maraîchers des bacs de rétention de sable, on a commencé à faire de la renaturation de rivières, mais on n'est pas forcément identifié pour faire cela donc aujourd'hui il y a plein de chose qu'il faut faire il faut que l'on communique sur ce qu'on réalise il faut faire adhérer le monde agricole et on avancera comme cela ensemble.

Mme Leray Anne : Je trouve que ce partenariat est nécessaire et vertueux. Mais il faut que l'on se rende compte que les changements profonds ne pourront être valables que s'ils viennent du monde agricole, on ne va pas pouvoir dire aux agriculteurs ce qu'ils doivent faire, il faut que les solutions viennent d'eux.

Mr David Stéphane : Serons-nous informés des différentes journées techniques, des réflexions, au fur et à mesure de l'avancement ? En ayant des informations directement au comité syndical sur l'avancement des opérations, il sera plus facile de redistribuer celles-ci aux élus de nos équipes pour faire circuler l'information le plus rapidement possible.

Mr Coignet Thierry : De la même façon vous serez informé des travaux de replantation de haies, des travaux de renaturation. On organisera aussi selon vos disponibilités des visites sur site pour voir mais aussi pour avoir des explications sur les choix, ce qui vous permettra d'avoir la bonne réponse en cas de questionnement extérieur.

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques concernant cette convention avec la Chambre d'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

- **Approuve la convention avec la Chambre d'Agriculture à l'unanimité,**

3. Questions diverses

Mr David Stéphane : concernant l'organisation des chantiers sur l'eau sur la commune de Vallet, bien prévenir les exploitants par rapport aux disponibilités et aux cultures qui sont implantées au bord des cours d'eau où l'on doit intervenir. Il faudra bien identifier la zone de travail, les accès et les contraintes, comme les terrains humides pour ne pas tout défoncer. Il faut bien anticiper afin de pouvoir faire cela en lien avec les agriculteurs sans avoir de nuisances sur les cultures, il va falloir bien articuler les deux, être bien plus précis dans le planning car sur les conventions qui ont été envoyées il n'y a pas de dates.

Mr Thierry Collet Jonathan : On a les numéros de téléphone des propriétaires et dans le cas où l'on doit amener des engins ou des matériaux je téléphonerai aux propriétaires pour avertir et pour caler la période d'intervention.

Mr Aubé de Basse Goulaine : Ce qui m'étonne est la très faible implication des exploitants agricoles. Ils peuvent produire de plus en plus propre, ils en sont conscients on en parle suffisamment, cette difficulté que l'on a est étonnante, cela doit venir d'eux même cette convention avec la chambre d'agriculture est un outil indispensable, mais il faut arrêter à un moment donné de faire du porte à porte. Vous avez montré tout à l'heure un périmètre où cela aurait été idéal si tous les voisins du même endroit avaient eu le même réflexe s'ils s'étaient dit : on va se mettre à produire de la même façon de façon propre et on discutera ensemble de l'intérêt que cela représente et des inconvénients par rapport aux rendements et par rapport à cette pratique.

Jean Louis Charpentier : Concernant le secteur pilote il y a eu un changement de propriétaire c'est un maraîcher qui a repris et qui n'adhère pas spécialement au programme et a démotivé tout le secteur.

Mr David Stéphane : C'est aussi un problème de tranche d'âge, certains exploitants vieillissent et ne veulent pas s'embêter à changer leur façon de travailler ils veulent finir tranquillement. On n'a pas tous la même implication par rapport à l'avenir.

Mr Marchais Jean Pierre : Il y a aussi un facteur psychologique quand on fait les fonds de tiroirs pour finir le mois, la motivation n'est pas la même que lorsque l'on n'a pas de soucis.

Mr Charpentier Joël : Puis il y a des exploitations qui sont équipées avec un certain matériel, le matériel est conçu pour faire ça et avec ces nouvelles pratiques il faudrait réinvestir et les gens n'ont pas les moyens pour appliquer ces nouvelles méthodes.

Mr Charpentier Jean Louis : Les gens sont surbookés et avec ces nouveaux procédés il y a de nouvelles techniques à apprendre, il y a des améliorations qui ne coûtent pas spécialement cher mais il faut apprendre ils n'ont pas le temps de faire ça.

Mr Coignet Thierry : C'est une remise en question de la façon de travailler.

Mr Marchais Jean Pierre : Le fait d'avoir déclenché cette action, d'en faire connaître les résultats, et si elle est reconduite au-delà de 2020, va peut-être permettre d'avoir une meilleure écoute du milieu agricole.

Mr David Stéphane : Les pratiques ont beaucoup évolué et je fais partie de ceux qui se remettent en cause perpétuellement, il faut chercher des solutions quand le voisin ne veut pas faire la même chose. Il faut s'adapter chacun voit midi à sa porte, c'est compliqué on n'a pas tous les mêmes marchés, pas tous les mêmes valorisations par exemple quand on vend à la bouteille c'est peut-être plus valorisant qu'en négoce, mais il faut plus de temps, on peut investir différemment et quand vous vendez tout au négoce c'est une autre logique de travail et autre rentabilité. On n'intervient pas dans les vignes avec le même système mais aujourd'hui on va nous obliger à le faire car certains négociants demandent des certifications pour pouvoir avoir accès à leur marché. Les vignerons ne se préparent pas au changement, alors qu'il est déjà là, il va falloir arriver à ce qu'ils s'adaptent et ça va être compliqué.

Mr Coignet Thierry : D'autres questions ?

La séance est levée